

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FEVRIER 2011

Présents : MM. CASELLAS, DEPAULE, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA.

Procuration : Mme CUXAC à Mme PENA

Absents : Mme ABADIE, Mr COLIN, Mr LORENZO, Mr PONS, Mr SCHNEIDER, Mr TISSOT

Secrétaire de Séance : Mme VAYA Florence

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 11 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

1) PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE DE FORET DU MASSIF DE LA CAVAYERE:

Dans le cadre de la phase de consultation officielle, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le projet de P.P.R.I.F.

Suite aux remarques du conseil municipal du 5 juillet 2010 portées sur le registre de concertation, au courrier du 22 décembre 2010 adressé par Monsieur le Maire à Monsieur le Directeur de la D.D.T.M. et de sa réponse en date du 17 janvier 2011, le Conseil Municipal prend acte des éléments de réponses positifs.

Pour autant, il reste quelques éléments non solutionnés : travaux de mise en conformité à réaliser, implantation de chalet en logement d'appoint, structures mobiles, certaines observations des propriétaires non prises en compte, deux campagnes en zone rouge, maintien du zonage et règlement complexe pouvant donner lieu à contentieux.

Aussi, le Conseil Municipal décide de se prononce contre ce projet présenté tel qu'en l'état.

Votes : POUR : 0 CONTRE : 13 ABSTENTION : 0

2) URBANISME – 6^{ème} MODIFICATION DU P.O.S. – CONVENTION D'HONORAIRES :

Par délibération en date du 5 juillet 2010, le conseil municipal a confié au cabinet d'urbaniste PETERSEN Karl de TOULOUSE (31), la mission d'élaboration de la 6^{ème} modification du P.O.S. (sur le secteur de *la Soumeprade* pour un montant de 1.200 € HT).

Vient s'ajouter à cette mission le changement de statut de la zone NAa5 dans le secteur dit *de Palajanel*. Pour réaliser cette mission, un avenant n°1 d'honoraires à la convention du 18 octobre 2010, doit être rajouté pour un montant de 600 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) RESTAURANT SCOLAIRE – ACQUISITION LAVE VAISSELLE ET REAMENAGEMENT DE LA PARTIE LAVAGE :

Au vu du nombre croissant d'élèves prenant part au service restauration, il y a lieu de s'équiper d'un lave-vaisselle d'une plus grande capacité.

Après consultation, la proposition de la SN ROUGER a été retenue pour un montant de 4.915 € HT (3.000 € HT pour le lave-vaisselle, et 1.915 € HT pour l'aménagement de la partie lavage).

Le matériel actuel sera récupéré et installé dans la cuisine de la salle polyvalente.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

../..

4) FINANCES – OUVERTURE DE CREDIT (COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 11.01.11)

5.000 euros sur l'opération n° 240 (Groupe Scolaire) article 2313. Cette inscription budgétaire sur l'exercice 2011 s'ajoute au montant précédemment voté (198.500 euros) lors du conseil municipal du 11 janvier 2011.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) ACQUISITION DE PARCELLES POUR L'EURO SYMBOLIQUE :

Pour procéder à l'aménagement de la voie *Los Ametliers* la commune procèdera à l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- Section BD n° 88 : 2a 81 ca
- Section BD n° 89 : 0a 86 ca

appartenant au GFA de PALAJANEL.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) PREVENTION ROUTIERE :

La commune a souhaité s'inscrire à la journée de prévention à la sécurité routière dans le cadre du Plan Départemental à la Sécurité Routière pour l'année 2011.

Cette journée de sensibilisation se déroulera sur la commune en deux temps :

- Le 13 mai 2011 (l'après-midi) : pour les scolaires,
- Le 14 mai 2011 (le matin) : pour tout public.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Mr COLIN Bernard ne désirant plus être délégué titulaire de cette commission, Mr DUARTE Yves qui était délégué suppléant devient délégué titulaire.

La C.A.O. est désormais composée des membres suivants :

Président : Mr CASELLAS Alain

Délégués titulaires :

Mr RAMONEDA Paul

Mr DEPAULE Jean

Mr DUARTE Yves

Délégués suppléants :

Mr LECLAIR Jean

Mr SOUM Bernard

Mr COLIN Bernard

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU S.A.E. POUR DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION:

Ce projet concerne des travaux d'éclairage public. Pour obtenir des économies d'énergie, l'opération consiste à la pose d'un abaisseur de tension économiseur d'énergie dans un coffret d'éclairage (poste situé au rond- point du café) et à la mise en conformité de points lumineux.

Le coût global du projet s'élève à 34.638,94 € HT

La demande de subvention sera transmise au Syndicat Audois d'Énergie.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9) C.C.A.S. :

Afin de procéder au vote du budget primitif 2011 du C.C.A.S. de la commune, le conseil décide d'allouer comme chaque année la subvention de 15.000 euros du budget communal M 14 sur le budget du C.C.A.S. Ce montant sera inscrit lors du vote du budget primitif M 14 2011.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

../..

10) ACQUISITION D'UNE PARCELLE CAMIN DE BAZALAC :

Mr le Maire fait part de la valeur vénale estimée par les services de France Domaine pour la parcelle située *Camin de Bazalac*, cadastrée Section AE n° 17 d'une superficie de 302 m², appartenant à la *SCI Le Briolet*, soit 150 euros.

Le conseil accepte cette proposition d'achat qui permettra d'aménager l'accotement de la voie au niveau de cette parcelle.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11) VENTE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE :

Mr le Maire rappelle que le Groupe ANGELOTTI va procéder à la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Requesta ».

Afin de pouvoir se raccorder à la voirie communale, ce promoteur désire procéder à l'acquisition d'une emprise de terrain d'une superficie de 1.519 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée Section BC n° 217, propriété de la commune.

La valeur vénale donnée par les services de France Domaine est de 15 euros le m².

Le conseil municipal approuve cette cession au prix de 15 euros le m² pour l'emprise sus indiquée et ce, dans l'attente de la confirmation par un document d'arpentage.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0